

REPUBLIQUE FRANÇAISE**VILLE D'HENIN-BEAUMONT****REGISTRE AUX DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****Département du
PAS-DE-CALAIS**

-:-:-

L'an deux mille dix-huit, le 6 avril, à 9 heures 00, le Conseil municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Steeve BRIOIS, Maire, en suite de convocations en date du 31 mars 2018, dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville.

**Arrondissement de
LENS**

-:-:-

ETAIENT PRESENTS : M. Steeve BRIOIS, **Maire**, MM. Laurent BRICE, Christopher SZCZUREK, Mmes Maryse POULAIN (procuration à Liliane PETIT à 14h15), Aurélia BEIGNEUX, Liliane PETIT, Annie WANNEPAIN, MM. Nicolas MOREAUX, Patrick MON, Mme Martine CROQUELOIS, **Adjoints au maire**, Mmes Victoria KRENEK, Marie-Claire DURIEZ, M. André KALINARCZYK, Mmes Jeanne BARALLE, Margaret LANOY, M. Jacques MARTEL, Mme Béatrice VAQUETTE, MM. Jean-Robert HAVET, Michel VILAIN, Alain DETREZ, Mme Angélique BERTRAM, M. Bruno BILDE, Mme Mélaïne GUILBERT, MM. Eugène BINAISSE (absent à partir de 13h58), Geoffrey GORILLOT (procuration à Marine TONDELIER à 11h34), Mme Marine TONDELIER, MM. Stéphane FILIPOVITCH (arrivé à 9h17), Clément GOLKA, Mme Mauricette QUIQUEMPOIX, M. Patrick DULONGPONT, **Conseillers municipaux**.

**Canton d'
HENIN-BEAUMONT**

-:-:-

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES : Mme Josette LECOCQ, **Conseillère municipale** (procuration à Aurélia BEIGNEUX), M. Patrick HAUCHART, **Conseiller municipal** (procuration à Christopher SZCZUREK), Mme Marylise BONICEL, **Conseillère municipale** (procuration à Annie WANNEPAIN), M. David NOEL, **Conseiller municipal** (procuration à Eugène BINAISSE), Mme Annie MAGNIEZ, **Conseillère municipale** (procuration à Martine CROQUELOIS).

**Séance du
6 AVRIL 2018**

-:-:-

N° 2018 – 048

-:-:-

SECRETAIRE : Mme Victoria KRENEK, **Conseillère municipale**.

La présente délibération a été affichée, par extraits, à la porte de l'Hôtel de Ville, le 13 avril 2018.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-31,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Considérant que le compte de gestion reprend, dans les écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ;

Considérant que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Trésorier municipal est certifié conforme par l'ordonnateur au compte administratif ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ARTICLE 1 : ADOPTE le compte de gestion du Trésorier municipal, pour l'exercice 2017, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le Représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication.

Pour Extrait certifié conforme au Registre
(Publié et Affiché conformément à l'Article L. 2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

HENIN-BEAUMONT, le 6 avril 2018

Le Maire,



Steeve BRIOIS

